

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

**Présents** : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Bayon Marguerite Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Lebailly Laurence, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Martin Grégoire,

**Absents excusés** : Barbe Monique, pouvoir à Parat René, Alègre Carlos, pouvoir à Olgne Patrick, Richon Isabelle, pouvoir à Moreau Catherine, Delattre Nicolas, Basset Grégory, Boyer Anne,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance** : Mayot Vincent

**Membres en exercice** : 22      **Présents** : 16      **Pouvoirs** : 3      **Votants** : 19

**D2024-005 – Aménagement du chemin des Listes – Acquisition d'une parcelle**

Vu la nécessité de faciliter la circulation sur le chemin des Listes et sécuriser sa sortie sur la RD301,

Vu le projet d'aménagement du chemin des Listes, dont le coût des travaux est estimé à environ 80 000 € TTC

Vu la nécessité de procéder à l'acquisition d'une partie (Environ 128m<sup>2</sup>) de la parcelle A2693, appartenant à Madame et Monsieur ALEMDAR.

Le prix demandé par les propriétaires pour l'acquisition de cette parcelle est de 10 240 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir une partie, d'environ 128m<sup>2</sup>, de la parcelle A2693 appartenant à Madame et Monsieur ALEMDAR, pour un montant de 10 240 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,